



Licence FFB à compléter (au verso)

Inscription au BFVA : (Elle ne sera effective qu'après le versement de la cotisation)

Des cas particuliers pourront être examinés (Voir le Président ou le Trésorier)

- Je désire renouveler mon adhésion B.F.V.A. pour la saison 2024/25 et je joins le montant de ma cotisation. (Chèque à l'ordre de BFVA).
- Je m'inscris pour la 1^{ère} fois au B.F.V.A. Je joins le montant de ma cotisation et une photo d'identité.

Rappel concernant le règlement médical de la FFB :

« Article 7 : Obtention de la 1^{ère} licence de billard et son renouvellement

La première délivrance d'une licence sportive est subordonnée à la production d'un certificat médical, datant de moins d'un an, attestant l'absence de contreindication à la pratique du sport ou à la pratique du billard.

La licence sollicitée permet la participation aux compétitions organisées par la FFB, et le certificat médical atteste l'absence de contreindication à la pratique du sport ou à la pratique du billard.

Le renouvellement d'une licence s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence, sans discontinuité dans le temps avec la précédente.

La périodicité de présentation du certificat médical susmentionné pour le renouvellement de la licence ouvrant droit à la pratique du billard est triennale.

Lorsqu'un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de la licence, le sportif ou son représentant légal renseigne un questionnaire de santé dont le contenu est précisé par arrêté du ministre chargé des sports. Il atteste auprès de la FFB que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, il est tenu de produire un nouveau certificat médical attestant l'absence de contreindication pour obtenir le renouvellement de la licence. »

Compétitions :

Tournois compétitions individuelles (libre, bande, 3 bandes, cadre, 5 quilles) :

Les inscriptions aux tournois organisés par le CD59 sont effectuées directement par les joueurs sur le site de la Ligue des Hauts de France (<http://www.hdf-billard.fr>), ces tournois se déroulent le samedi après-midi (phases finales le dimanche, sauf cas particulier).

Compétitions par équipes de club :

Les licenciés qui souhaitent participer aux compétitions par équipes (CD59 ou FFB) doivent remplir le bordereau spécifique, et le transmettre au secrétaire, au plus tard lors de l'Assemblée Générale de Rentrée (Septembre).

CD59 : Le Comité Départemental Nord Sport Billard propose des compétitions par équipe de 3 joueurs (sauf vétérans, 2 joueurs) :

- Triathlon (Libre, 3 Bandes, 5 Quilles) et JDS Libre (réservé joueurs classés Régionaux) : dimanche matin ou samedi après-midi
- 3 Bandes : le vendredi soir / 5 Quilles : 2 ou 3 dimanches / Vétérans : 1 jeudi par mois d'octobre à mai
- Les clubs engagent les équipes en début de saison (1 correspondant par équipe), nombre joueurs non limité pour 1 équipe

FFB : Championnat de France par Equipes de Clubs, en Jeu de Série (Libre/Bande/Cadre), au 3 Bandes, au 5 Quilles

- Le détail du format de ces compétitions est disponible dans le règlement sportif de la FFB
- Engagement équipes pour fin septembre 2024 (1 correspondant par équipe), nombre joueurs limité (8 en D1/D2 JDS/3B, 6 en D3/D4/D5 JDS/3B & D2 5Q).
- La phase éliminatoire Ligue se déroule, par défaut le dimanche (matin ou après-midi)

Je m'engage à assurer les permanences (direction jeu, bar), et les arbitrages qui me seront demandés en fonction du nombre de mes inscriptions en compétition.

Je m'engage à respecter les statuts et les règlements du club.

Signature:

Tarif au 01/09/2024:

Adhésion au club, comprenant la licence F.F.B :

- Jeunes de moins de 16 ans au 1^{er} septembre 2024 : 20 €
- Jeunes de 16 à 21 ans au 1^{er} septembre 2024 : 30 €
- Adultes : 102 €

Nouveau joueur jamais licencié, tarif découverte la 1^{ère} année 82 €

+21 ans	Part FFB	Part Ligue	Part CD	Part BFVA	Total		
Part	47 €	14 €	14 €	27 €	102 €		
-21 ans	Part FFB	Part Ligue	Part CD	Part BFVA	-16ans	Part BFVA	-21 ans
Part	9 €	5 €	3 €	3 €	20 €	13 €	30 €

Tarifs d'Utilisation des Billards :

- Forfait annuel (ne comprend pas l'adhésion) : 130 €
- ou, pour les adhérents du club, formule à la carte :
 - Adultes : abonnement de 25 heures 20 €
 - Jeunes : abonnement de 25 heures 8 €

Formation :

Formation dispensée gratuitement aux sociétaires. Horaires affichés en début de saison (modifiables suivant disponibilités des formateurs).

Ecole de Billard : créneaux horaires (mercredi après-midi, à 13h30 et 15h00 - séance de 90mn) réservés spécifiquement aux jeunes



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BILLARD

BORDEREAU DEMANDE DE LICENCE

SAISON 2024/2025



GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs

ADHERENT DU CLUB SAISON PRECEDENTE

NOUVEL ADHERENT

Club :	
Nom :	Prénom :
Nom de naissance :	Genre : masculin <input type="checkbox"/> féminin <input type="checkbox"/>
Date de naissance :	Ville de naissance : Dpt :
Nationalité :	Pays de naissance :
Adresse :	
CP :	Ville :
Pays :	Tel domicile :
Tel portable :	Mail :
Je ne souhaite pas recevoir la lettre de la Fédération <input type="checkbox"/>	
Discipline (ne cocher qu'une seule discipline) : <input type="checkbox"/> Américain <input type="checkbox"/> Blackball <input type="checkbox"/> Carambole <input type="checkbox"/> Snooker	

CERTIFICAT MEDICAL

Conformément au code du sport, les personnes majeures sont tenues de fournir un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou à la pratique du billard. Pour les mineurs, le responsable certifie que l'enfant a répondu négativement à toutes les questions du formulaire santé. Dans le cas contraire, il consulte un médecin et fournit un certificat médical.

Rappel : une fois enregistré un certificat médical est valable 3 ans sous réserve de renouveler sa licence chaque année sans interruption, de répondre annuellement à un questionnaire de santé et d'attester avoir répondu négativement à toutes ses rubriques. Si cela n'a pas déjà été fait le licencié peut d'ores et déjà l'adresser à son club.

A défaut de répondre négativement à toutes les rubriques du questionnaire de santé, il doit présenter un nouveau certificat médical. **La gestion de ce certificat est placée sous la responsabilité du président du club qui en assure la conservation et la fourniture chaque fois que nécessaire.**

AUTORISATION PARENTALE DE PRELEVEMENT POUR LES MINEURS DANS LE CADRE D'UN CONTROLE ANTI-DOPAGE

Obligatoire pour les joueurs participant à des compétitions. La gestion de cette autorisation parentale est placée sous la responsabilité du Président du club qui en assure la conservation. Le joueur en conservera un double et il doit être en mesure de le présenter lors d'une compétition. L'absence d'autorisation parentale est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires.

LES GARANTIES ACCORDEES AVEC VOTRE LICENCE

<p>RESPONSABILITE CIVILE (contrat souscrit par l'intermédiaire de MDS CONSEIL auprès de la SMACL)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ dommages corporels15 000 000 € par sinistre <ul style="list-style-type: none"> ➔ Franchise.....Néant* ➢ dommages matériels et immatériels consécutifs.....300 000 € par sinistre <ul style="list-style-type: none"> ➔ Franchise.....Néant* ➢ Défense Pénale & Recours.....75 000 € par sinistre <ul style="list-style-type: none"> ➔ Franchise.....Néant* <p>PROTECTION JURIDIQUE DES VICTIMES DE VIOLENCES DANS LE SPORT Assistance psychologique Assistance juridique par téléphone Recours pénal contre l'auteur présumé des violences sexuelles, physiques ou psychologiques</p> <p>* Néant : SAUF dommages matériels entre assurés : 100 Euros Seuil d'intervention : Amiable : NEANT / Judiciaire : 300 Euros</p>	<p>INDIVIDUELLE ACCIDENT* (Garanties souscrites auprès de la Mutuelle des Sportifs - Accord Collectif n° 2110)</p> <p>Décès - Moins de 16 ans.....7 000 € - 16 ans et plus 20 000 € (Majoration de 10% par enfant à charge dans la limite de 50% du capital garanti)</p> <p>Invalidité permanente..... 60 000 € (capital réductible en fonction du taux d'invalidité) (versé en totalité si IPP ≥ 66%)</p> <p>Frais de premier transport100 % des frais réels</p> <p>Frais de soins de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Frais médicaux, Pharmaceutiques, chirurgicaux300% base SS (non assurés sociaux : 100% base SS) ➢ Forfait journalier hospitalier.....100% (Frais réels) ➢ Soins dentaires.....200 € / dent ➢ Soins optiques.....200 € / accident ➢ Autres prothèses500 € / accident
---	--

[Voir autres dispositions sur le site www.ffbillard.com](http://www.ffbillard.com)

*Je ne désire pas bénéficier de la garantie Individuelle Accident au tarif de 0,39 € TTC

Certificat médical (cocher la case correspondant à votre situation) :

Cas n° 1 : je réponds aux critères qui me dispensent de fournir un certificat médical pour cette saison (voir § certificat médical ci-dessus) :

Cas n° 2 : je fournis un certificat médical datant de moins d'un an :

Je soussigné M/Mme ou représentant légal de M./Mmecertifie exacts les renseignements ci-dessus et m'engage, le cas échéant, à mettre à jour mes coordonnées sur ma fiche « licence » depuis le site www.ffbillard.com (accès au logiciel sur la page d'accueil « espace clubs et licenciés »), à l'aide des identifiants figurant sur ma licence.

La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif, d'arbitre et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport. A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué.

J'ai compris l'objet de ce contrôle

J'affirme également avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de garanties de l'assurance fédérale incluses dans la licence. Je m'engage à respecter les modalités concernant le certificat médical.

J'ai pris connaissance de la politique fédérale sur la protection des données et j'en accepte les conditions.

Tarifs	
- 16 ans au 01/09/2024	20 € (comprenant la part fédérale de 9 €)
- 21 ans au 01/09/2024	30 € (comprenant la part fédérale de 9 €)
+ 21 ans au 01/09/2024	102 € (comprenant la part fédérale de 47 €) ou 82 € pour la licence découverte (joueur n'ayant pas pris de licence depuis 1998)
Licence réglée le	En date dupour un montant de€

Signature obligatoire (du demandeur et des parents si mineur)